

CIAS

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**
du Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Nº d'ordre
DEL CA-CIAS
2025-62Séance du : 6 novembre 2025

Le 6 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M.
PRESENTS LOGEAIS, Mme MERCIERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU
(9)

ABSENTS M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE,
EXCUSES M. BOURREAU M. LARDIERE, Mme SOULARD
(8)

POUVOIRS /

Date de la convocation 30 octobre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

ACHAT D'UN VEHICULE RENAULT TWINGO IMMATRICULE « ET 677 CH » AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M22 ;

Considérant la mise en vente de deux véhicules de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Dans le cadre de sa politique de renouvellement du parc de véhicules, le CIAS envisage d'acheter un véhicule appartenant actuellement à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il s'agit d'une renault twingo, immatriculée ET 677 CH, mise en circulation le 28/12/2017, n° inventaire GEN2018D0188, actuellement au service des bibliothèques de l'agglo2b.

Le CIAS propose de l'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La renault twingo est cédée, à titre gratuit, au CIAS du Bocage Bressuirais.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

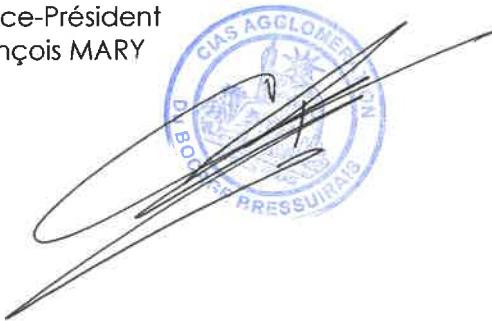
- D'acheter le véhicule renault twingo ci-dessus présenté, cédé à titre gratuit par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- D'imputer les dépenses sur le budget investissement du SAAD.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**
ADOPE cette délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

Le Vice-Président

François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 13/11/2025

Publié et Notifié

le 13/11/2025